

## **Compte rendu du Conseil municipal de décembre 2016**

Dans le cadre de l'opération bourg-centre, il a été décidé d'engager une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pour l'année 2017 sur le village de Clairvaux. La réfection du réseau d'adduction d'eau potable qui sera réalisée par le SIAEP de Montbazens en 2017 ne permet pas d'engager rapidement des travaux à Bruéjols et le projet visant le village de Panat nécessite encore un temps de finalisation. La communauté de communes Conques-Marcillac, porteuse et maître d'ouvrage de cette opération bourg-centre, déposera très prochainement une 1<sup>ère</sup> demande de subvention afin de solliciter des financements de l'Etat, du département et de la région. Le Conseil municipal a validé les modifications des statuts de la communauté de communes, modifications induites par la Loi Notre (2015), qui préconise une nouvelle répartition des compétences au sein des différents niveaux de collectivités locales. Le maire, Jean Marie Lacombe, a été désigné pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A). Le Conseil municipal a validé la régularisation des limites de l'assise de la voie menant aux dernières maisons au-dessus du lotissement de la Bruyère à Clairvaux. Afin de mener à bien le travail inhérent au recensement, 2 agents vont être recrutés pour une période de 4 semaines. Le recensement est ainsi pour le Conseil une opportunité pour proposer un travail temporaire aux personnes de la commune sans emploi. Concernant la démarche zéro phyto, une réunion de travail avec le cabinet « Rural Concept » a été récemment organisée avec une visite de terrain pour préciser les méthodes de travail et le matériel qu'il faudra privilégier. A noter les dates de distribution des sacs poubelle : 19 et 26 février.

-----